

M. BELL: Je le crois, sénateur, mais parce que vous soulevez cette question, je commence maintenant à en douter.

Le sénateur LEONARD: Je ne vois pas que cette disposition y soit énoncée, bien qu'à mon avis ce fût là l'objet du bill.

M. BELL: C'est exactement l'objet du bill, et les fonctionnaires du ministère des Finances croient qu'en réalité ce point y est prévu.

Le sénateur LEONARD: C'est ainsi que vous avez l'intention de l'appliquer?

M. BELL: Oui, sénateur Leonard.

Le sénateur ISNOR: Monsieur le président, je désire appuyer la remarque qu'a faite le sénateur Leonard portant qu'un volume d'affaires de \$250,000 ne suffit pas adéquatement, en ce moment, aux prêts consentis. Si l'on se fonde sur 92 p. 100 du chiffre d'affaires de 1950, le montant s'élèverait aujourd'hui à \$250,000 ou peut-être à \$750,000. Aujourd'hui, le chiffre d'affaires du petit marchand moyen dépasse sensiblement \$250,000, sur une marge très étroite. En outre, je crois qu'un prêt de \$25,000 à l'égard de l'outillage n'est pas suffisant. Par exemple, un emprunteur ne peut construire une devanture de magasin moderne pour \$20,000 s'il désire y poser quelque outillage à l'intérieur. Si des travaux considérables y sont effectués, le montant total pourra atteindre de \$30,000 à \$50,000.

Je suggérerais que l'on étudie l'à-propos d'élever à \$500,000 ce montant de \$250,000, et que le prêt de \$25,000 relatif à l'outillage soit porté à peut-être \$35,000 ou \$50,000.

Le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: Ne croyez-vous pas, sénateur Isnor, qu'il serait préférable de laisser les autorités observer pendant quelque temps comment fonctionnera la loi, et ensuite la situation s'éclaircira. Si plus tard le gouvernement constate qu'il est nécessaire de modifier la loi, la chose pourra se faire. Cet arrangement peut se poursuivre pendant plusieurs années, et il nous faudrait peut-être obtenir quelque expérience avant de proposer des modifications.

Le sénateur ISNOR: Vous avez peut-être raison, monsieur le président, si vous jugez les choses de la même façon que le gouvernement, c'est-à-dire au jour le jour.

M. BELL: Vous pourriez provoquer une discussion sur ce sujet, sénateur.

Le sénateur MACDONALD: Voilà un bon point.

Le sénateur ISNOR: Je ne pouvais m'empêcher de faire cette remarque, Monsieur Bell.

Le sénateur MACDONALD: Puis-je signaler que, si le montant du prêt unique et la somme totale des revenus sont augmentés, il faudra également augmenter le montant de 300 millions de dollars stipulé à l'article 3.

M. BELL: Il n'y a aucun doute à ce sujet, sénateur Macdonald. C'est une question d'appréciation, car nous entrons dans un domaine nouveau. Cette mesure a été établie après consultations avec diverse associations représentatives qui, apparemment, doivent faire face à ce problème, et nous espérons réellement que ce montant de \$25,000 et celui de \$250,000 concernant le revenu brut suffiront aux besoins fondamentaux, et que cette mesure législative satisfera tous ceux qui ont réellement besoin d'aide. C'est une question d'appréciation. Ces chiffres ont été étudiés attentivement, tout d'abord au ministère des Finances, en deuxième lieu par le cabinet, et ensuite par la Chambre des Communes. En réalité, je ne puis rien y ajouter. Nous espérons que ces stipulations satisferont aux besoins essentiels.

Le sénateur KINLEY: Puis-je vous demander comment vous définissez «revenu brut»?